

1000 MILLIARDS

S.A.S.U au capital de 1,00 euro.

Siège social : 135 Boulevard Murat, 75016 Paris

RCS PARIS 821 099 785

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 14 MAI 2024

L'an Deux mille vingt quatre et le 14 mai, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé unique de la Société a pris les décisions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société
- Modification corrélative des statuts de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Mr ANDRE Thomas, résidant au 2 Bis avenue de la Source – 94130 Nogent-sur-Marne, ci-nommé l'« Associé », est propriétaire de l'intégralité des 10 actions composant le capital social de la Société.

L'Assemblée est présidée par Mr ANDRE Thomas, président de la Société, lequel constate que l'Associé unique possède la totalité des actions composant le capital social.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé unique :

- Le rapport établi par la gérance,
- Le titre de jouissance des locaux où sera transféré le siège social,
- Le texte des résolutions proposées,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et/ou statutaires ont été adressés à l'Associé unique ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la Société du 135 Boulevard Murat – 75016 Paris, au 2 Bis Avenue de la Source – 94130 Nogent-sur-Marne, et ce à compter du 14 mai 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social des statuts comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au 135 Boulevard Murat – 75016 Paris.

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2024, le siège social a été transféré au 2 Bis Avenue de la Source – 94130 Nogent-sur-Marne. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé unique.

Il appartient à une société en cours de transfert de siège social de s'assurer qu'elle peut être jointe par l'intermédiaire de son ancienne adresse aussi longtemps que les formalités de changements de siège n'ont pas abouti.

ANDRE Thomas

Associé



ANDRE Thomas

Président

